



Conseil
National
du Bruit

Rapport d'activité 2016



LE MOT DU PRÉSIDENT

Le bruit est une préoccupation environnementale majeure, avec un impact sanitaire affectant nos concitoyens qui reste encore largement sous-estimé. L'étude, initiée par le Conseil national du bruit (CNB) et conduite par le bureau d'étude EY (Ernst & Young) avec le soutien de l'Ademe, évalue le coût de l'inaction en matière de bruit à 57 milliards d'euros par an¹. Elle confirme et approfondit les études précédentes engagées sur le sujet.

Cela confirme, si besoin était, le rôle essentiel de notre Conseil pour faire connaître les enjeux en réalisant des diagnostics, et proposer des méthodes et outils permettant à tous les acteurs d'améliorer leurs environnements sonores.

L'année 2016 fut comme une année charnière, avec la clôture du programme de travail engagé en 2013, le renouvellement du Conseil en septembre 2016, et l'élaboration d'une nouvelle feuille de route pour les trois années à venir.

Il m'apparaît que les objectifs fixés lors de la précédente mandature ont, pour l'essentiel, été atteints. Je retiendrai tout particulièrement, outre l'étude que je viens d'évoquer, les avis que nous avons rendus et la réalisation de guides ; le premier sur les établissements accueillant de jeunes enfants, le second sur les constats d'infractions destiné aux agents chargés du contrôle.

Cette dynamique du Conseil a été maintenue au cours de l'année passée, avec la présentation de l'étude d'EY lors de la conférence de presse du 14 juin 2016, ainsi que le développement et la valorisation des bonnes pratiques. Le premier guide mentionné, sur la protection des jeunes enfants, a ainsi servi de socle au programme de réhabilitation acoustique des établissements dans les territoires à énergie positive lancé par Ségolène Royal².

Par ailleurs, un guide sur la qualité acoustique des bâtiments a été finalisé à l'issue de deux ans de travaux et sera édité en 2017. Il regroupe toute la réglementation existante en un seul

1. <https://www.bruit.fr/cout-social-du-bruit-en-france-57-milliards-deuros.html>

2. <https://www.bruit.fr/segolene-royal-lance-un-programme-daide-au-traitement-acoustique-des-creches-situees-dans-les-tepcv.html>



document, et incite également les maîtres d'ouvrage, concepteurs et entrepreneurs à mieux prendre en compte l'acoustique des bâtiments grâce à des conseils pratiques.






Enfin, la remise des Décibels d'or, le 5 décembre 2016 à la Fondation Cartier, a une nouvelle fois permis de témoigner de la formidable vitalité et de la créativité de cette grande famille d'acteurs sensibilisés au bruit, composée d'industriels, d'élus, d'enseignants, de concepteurs, de représentants d'associations et de chercheurs.

Pour cette mandature qui débute, j'ai souhaité créer, aux côtés de la commission technique qui a vu ses attributions renouvelées, une commission santé-environnement qui aura pour mission d'engager des actions transversales en vue de prévenir les risques auditifs (suivi des comportements à risque en matière d'écoute de musiques amplifiées, meilleure connaissance des lieux échappant à la réglementation, recensement et valorisation des actions engagées...) et extra-auditifs (amélioration de nos connaissances en matière d'évaluation des expositions des populations, actions vis-à-vis des troubles de la vie quotidienne tels que le bruit des deux-roues en ville ou les nuisances sonores au sein des quartiers dits festifs).

La feuille de route pour cette nouvelle mandature, adressée à la ministre, est désormais fixée. Le Conseil me paraît disposer en son sein de toutes les compétences requises et de toutes les qualités pour relever les défis auxquels il sera confronté.

Christophe Bouillon
Président du Conseil national du bruit

SOMMAIRE

	L'agenda du CNB en 2016	5
	Les travaux de fin de mandature	6
	Les axes de travail de la nouvelle mandature	10
	La 17 ^e édition du concours du Décibel d'or	12
	Le nouveau Conseil (arrêtés du 8 septembre 2016 et du 23 février 2017)	24

L'AGENDA DU CNB EN 2016

ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES

RÉUNIONS DE LA COMMISSION TECHNIQUE ET DES GROUPES DE TRAVAIL

MANIFESTATIONS DIVERSES

JANVIER

- 13/01** Commission technique
- 27/01** Gestion du bruit par les collectivités

FÉVRIER

- 03/02** Commission technique
Sous-groupe Gaulupeau
- 24/02** Commission technique

MARS

- 29/03** Comité de suivi – Ademe/EY

AVRIL

- 06/04** Commission technique

MAI

- 10/05** Commission technique
- 24/05** Gestion du bruit par les collectivités
- 31/05** Commission technique
Sous-groupe Gaulupeau

JUIN

- 14/06** CONFÉRENCE DE PRESSE
SUR LE COÛT SOCIAL
- 14/06** ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CNB
- 20/06** Commission technique
Lieux musicaux

JUILLET

- 11/07** Commission technique
Sous-groupe Gaucher
- 13/07** Commission technique
Sous-groupe Mietlicki
- 19/07** Commission technique
Lieux musicaux

SEPTEMBRE

- 05/09** Commission technique
Lieux musicaux
- 20/09** AUDITION ASSEMBLÉE NATIONALE
- 26/09** Commission technique
Lieux musicaux

OCTOBRE

- 11/10** JURY DES DÉCIBELS D'OR
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

NOVEMBRE

- 16/11** Commission technique
- 16/11** Comité de pilotage – EY

DÉCEMBRE

- 05/12** DÉCIBELS D'OR
À LA FONDATION CARTIER
- 06/12** ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

LES TRAVAUX DE FIN DE MANDATURE

1. COMITÉ DE PILOTAGE SUR L'APPROCHE ÉCONOMIQUE DU BRUIT

Ce comité de pilotage était composé en 2016 de M^{me} Mietlicki et de MM. André, Bidou, Gamba, Meisser, Valentin et Cambon.

L'objectif consistait, à partir des données existantes, à évaluer les coûts induits par le bruit et à élaborer des instruments financiers en vue d'une mise en œuvre du principe de pollueur-payeur. Les contributeurs comprenaient le Conseil national du bruit, l'Ademe, le ministère de l'Environnement et Bruitparif. Des sources de données ont par ailleurs été fournies par le Cerema, ainsi que par des experts en acoustique indépendants. Avec le soutien de l'Ademe, le CNB a confié mi-2015 une étude sur le coût social du bruit au bureau d'étude EY (Ernst & Young), visant à enrichir la connaissance des conséquences financières directes et indirectes de l'exposition au bruit et de la qualité des ambiances sonores, jugée très insuffisante en dépit des travaux engagés au cours de cette dernière décennie.

Le bureau EY a finalisé cette étude au cours du premier semestre 2016. Le coût social du bruit en France est estimé, dans cette étude, à 57 milliards d'euros par an.

Dans ce calcul, c'est le secteur des transports qui génère les coûts les plus élevés, avec 20,6 milliards d'euros par an.

Viennent ensuite l'exposition au bruit en milieu professionnel (19,2 milliards d'euros), les bruits de voisinage (11,5 milliards d'euros) et le décrochage scolaire résultant d'un apprentissage perturbé (6,3 milliards d'euros). Au-delà de ce découpage thématique transparaît la mauvaise qualité du bâti (faiblesse des isolements acoustiques intérieurs et extérieurs, réverbération excessive).

Quelque 25 millions de personnes sont affectées en France par le bruit des transports ; parmi elles, 9 millions sont exposées à des niveaux critiques pour leur santé.

État d'avancement

Les résultats de cette étude ont été présentés lors de la conférence de presse du 11 juin 2016 à l'Assemblée nationale. Ils confortent les études précédentes et démontrent l'impact économique des nuisances et le coût de l'inaction, qui était et reste aujourd'hui largement sous-estimé. C'est la raison pour laquelle il a été décidé, lors de l'assemblée plénière du 16 décembre 2016, de prolonger ces travaux au cours de la prochaine mandature (voir ci-dessous).

L'étude complète, intitulée « Analyse bibliographique des travaux français et européens – le coût social des pollutions sonores », peut être consultée sur le site :

<http://www.bruit.fr/cout-social-du-bruit-en-france-57-milliards-deuros.html>

2. COMMISSION TECHNIQUE

A. Diffusion du guide acoustique **Qualité acoustique des établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans**

L'élaboration de ce guide thématique du CNB fait suite à la demande de M^{me} Ségolène Royal lors des Assises de l'environnement sonore à Lyon (en octobre 2014) et de sa conférence de presse sur le Plan national santé-environnement (PNSE3). La ministre souhaitait renforcer la qualité acoustique des crèches et a confié au CNB le soin de réaliser un guide.

Les cinq domaines de l'acoustique des bâtiments abordés sont les suivants : traitement de l'ambiance acoustique interne des locaux, bruits extérieurs, bruits d'équipements, bruits de chocs et organisation des espaces. L'absence de la mention de l'isolement acoustique entre locaux s'explique par la présence de portes incluant des dispositifs anti-pince-doigts, ce qui dégrade les performances acoustiques.

État d'avancement

Ce guide, élaboré en 2015, a été maqueté et a fait l'objet d'une diffusion papier et Internet au cours de l'année 2016. Il a été très bien accueilli par les concepteurs et gestionnaires d'établissements, et a été repris dans divers guides par des organismes publics impliqués dans la sensibilisation, tels que les ARS ou la région wallonne. Il a servi de socle au programme de réhabilitation acoustique des établissements dans les territoires à énergie positive lancé par M^{me} Royal¹.

1. <http://www.bruit.fr/segolene-royal-lance-un-programme-daide-au-traitement-acoustique-des-creches-situees-dans-les-tepcv.html>

Le guide acoustique intitulé « Qualité acoustique des établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans » peut être téléchargé sur les sites suivants :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/conseil-national-du-bruit>

ou <http://www.bruit.fr/images/stories/pdf/guide-cnb-5-acoustique-creches.pdf>

B. Réalisation d'un guide sur la réglementation acoustique des bâtiments

La commission technique du CNB a réalisé, à compter de 2015, un véritable audit de la réglementation et formulé des propositions pour remédier à quelques incohérences ou non-concordances de textes en matière d'acoustique des bâtiments.

Ce travail s'inscrit dans le cadre des actions de simplification, visant à faciliter la lisibilité et la compréhension de la réglementation.

Il a également pour objectif de développer les bonnes pratiques.

Ce guide comporte :

Un préambule pédagogique dont l'objectif est d'inciter les constructeurs (maîtres d'ouvrage, concepteurs, entrepreneurs) à se préoccuper de l'acoustique des bâtiments qu'ils construisent – au-delà des obligations réglementaires telles que l'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique – par des argumentations montrant notamment les risques qu'ils prennent lorsqu'ils ne s'y intéressent pas.

Trois volets :



Le premier relatif aux réglementations acoustiques des bâtiments neufs

- Regroupement des textes fixant les caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation et des établissements du secteur tertiaire (enseignement, santé, hôtels), les exigences, non modifiées, étant classées par domaines de l'acoustique, en intégrant les exigences relatives aux dispositions à prendre vis-à-vis des personnes handicapées.
- Réglementation acoustique relative aux bruits des transports terrestres ou aériens, référencée dans les textes objets de la première partie.
- Attestation de prise en compte de la réglementation acoustique dans les bâtiments d'habitation.
- Cas particulier des départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion et de Mayotte.
- Textes à caractère plus général, tels que la réglementation applicable dans les locaux de travail, la réglementation dans les établissements produisant de la musique amplifiée ou la réglementation relative à la protection du voisinage.

Le second relatif aux recommandations acoustiques du Conseil

- Établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans.
- Établissements de sports.
- Bâtiments sociaux : résidences pour personnes âgées dépendantes ou non, résidences pour étudiants ou travailleurs, résidences de tourisme, internats.

- Pour ces établissements, le décret du 9 janvier 1995, pris en application de la loi bruit du 31 décembre 1992, demandait la rédaction d'arrêtés fixant leurs caractéristiques acoustiques, arrêtés non parus à ce jour.

Le troisième relatif aux bâtiments existants

- Recherche des textes réglementaires renseignant sur des exigences acoustiques pour les bâtiments existants.

État d'avancement

Le guide a été élaboré en 2016, il sera actualisé en 2017 (nouvelles réglementations en préparation).



Le guide « Réglementations acoustiques des bâtiments » peut désormais être téléchargé sur les sites suivants : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/conseil-national-du-bruit> ou <http://www.bruit.fr/images/stories/pdf/guide-cnb-6-reglementations-acoustiques-batiments.pdf>

3. GROUPE DE TRAVAIL « GESTION DES BRUITS DE VOISINAGE ET DU BRUIT DES ACTIVITÉS PAR LES COLLECTIVITÉS »

Le groupe de travail a été animé par MM. Mignot (expert national agréé par la Cour de cassation) et Garcia (de l'Association des ingénieurs territoriaux de France), et réunissant les principaux acteurs (experts en acoustique, représentants des ingénieurs des villes de France, des associations, des collectivités et des organisations professionnelles, du CIDB, de Bruitparif, etc.). Le groupe s'est attaché à élaborer, à l'intention des agents chargés du contrôle, un guide de constats d'infraction composé de deux documents : une « notice explicative » rappelant le dispositif réglementaire et les critères d'appréciation de l'excès de bruit, et un « formulaire d'aide au constat » servant de canevas pour la rédaction du procès-verbal.

Ce guide de contrôle :

- doit permettre aux agents de mieux appréhender les critères d'exposition et les critères de contexte ;

- propose un formulaire de saisine pour faciliter la verbalisation, contenant une liste de bruits de différentes natures, des détails sur la perception du bruit, sa répétition et sa durée, ainsi que les différents codes issus de la base de données nationale des infractions (Natinf) ;
- apporte une traçabilité des actions de contrôle, et rend visible la médiation potentielle avec les plaignants.

État d'avancement

Ce guide a fait l'objet d'une expérimentation sur le terrain au cours de l'année 2016. Un bilan en sera tiré au cours du premier semestre de 2017.

LES AXES DE TRAVAIL DE LA NOUVELLE MANDATURE

La première assemblée plénière du nouveau Conseil national du bruit s'est réunie le 6 décembre 2016, à l'Assemblée nationale.

Une feuille de route a été fixée pour le nouveau Conseil.

1 COMITÉ DE PILOTAGE SUR L'APPROCHE ÉCONOMIQUE DU BRUIT

Le comité de pilotage, composé de personnalités qualifiées du CNB, de l'Ademe et de représentants du ministère de l'Environnement, sera chargé de poursuivre les travaux engagés sur le coût social du bruit par le bureau EY, présentés en juin 2016.

2 CRÉATION D'UNE COMMISSION SANTÉ- ENVIRONNEMENT

Il est apparu opportun de regrouper au sein d'une seule commission tous les sujets relatifs aux actions de prévention, sensibilisation et éducation élargis à l'ensemble des problématiques. L'objectif serait d'agir, d'une part sur les risques auditifs, d'autre part sur les effets extra-auditifs du bruit, et en premier lieu les troubles du sommeil. La direction de cette commission est confiée à M^{me} Fanny Mietlicky, directrice de Bruitparif et personnalité qualifiée du CNB.

Cette commission engagera les travaux suivants.

- En matière de risques auditifs : mise en place d'un suivi des comportements à risque pour l'audition dans les cas d'écoute de musiques amplifiées ; bilan des remontées d'information ; meilleure connaissance des lieux qui échappent à la réglementation ; recensement des actions engagées sur le terrain en direction

des jeunes ; et valorisation des actions remarquables en vue de leur reproduction.

- En matière de risques extra-auditifs : amélioration de nos connaissances relatives à l'évaluation des expositions des populations au bruit des transports à partir d'un bilan de la directive européenne sur les sources de bruit ambiant ; actions vis-à-vis des troubles de la vie quotidienne pouvant avoir un impact important – notamment sur la qualité du sommeil –, tels que le bruit des deux-roues en ville ou les nuisances sonores au sein des quartiers dits festifs.
- Enfin, il reste la question globale de la gestion des bruits de voisinage et du bruit des activités gérées par les collectivités. Sur ces sujets, MM. Mignot et Garcia poursuivront les travaux déjà engagés lors de la précédente mandature dans le cadre d'un nouveau sous-groupe nommé « bruit de voisinage ».

3

POURSUITE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION TECHNIQUE

La commission technique continuera, comme par le passé, à assurer une veille réglementaire et à préparer les avis du CNB sur les projets de textes relevant de son domaine. Au moins deux textes réglementaires sont en préparation, l'un concernant la prise en compte de l'isolement vis-à-vis des bruits extérieurs dans les travaux de réhabilitation de logements, l'autre concernant les lieux musicaux.

La sortie de ces textes sera pour elle l'occasion de poursuivre les travaux engagés. Elle proposera notamment des outils pour aider les collectivités à mieux prendre en compte la dimension sonore des projets liés à la densification, la réduction des nuisances sonores, la préservation ou la création de zones calmes. Elle évaluera enfin le texte réglementaire sur l'attestation acoustique des logements neufs mis en application depuis trois ans.

M. René Gamba, personnalité qualifiée du CNB, continuera à assurer la direction de cette commission.



TRANSVERSALITÉ

L'articulation sur les sujets transversaux sera assurée par deux présidents de commission, l'instruction pouvant être menée en commun au sein d'une instance regroupant, au besoin, les deux commissions.

LA 17^e ÉDITION
DU CONCOURS
DU **DÉCIBEL D'OR**





6 DÉCIBELS D'OR

5 DÉCIBELS D'ARGENT

2 PRIX SPÉCIAUX DU JURY

Créé en 1991 par le Conseil national du bruit (CNB), le concours du Décibel d'or récompense les industriels, élus, enseignants, concepteurs, représentants d'associations, chercheurs français et européens ayant fait preuve de réalisations significatives, innovantes ou remarquables en matière d'amélioration de l'environnement sonore.

Crédits photos : Olivier Ouadah





Marc Mortureux, directeur général de la prévention des risques.

CONCOURS DU DÉCIBEL D'OR

POUR CETTE 17^e ÉDITION

5 CATÉGORIES ONT ÉTÉ RETENUES

- VILLES ET TERRITOIRES
- SANTÉ ET ENVIRONNEMENT
- PRODUITS, OUTILS ET MÉTHODES
- RECHERCHE
- MATÉRIAUX ACOUSTIQUES ET SYSTÈMES CONSTRUCTIFS

Réuni le mardi 11 octobre 2016 à l'Assemblée nationale, le jury a retenu douze lauréats pour les cinq catégories. Par ailleurs, sur proposition du jury, un Décibel d'or a été attribué à une personnalité du monde de l'acoustique.

12 LAURÉATS DONT 2 PRIX SPÉCIAUX

+ 1 DÉCIBEL D'OR À UNE PERSONNALITÉ

DU MONDE DE L'ACOUSTIQUE

95 DOSSIERS,

SOIT 20 DE PLUS QU'À LA PRÉCÉDENTE ÉDITION,

ONT ÉTÉ ENREGISTRÉS.

Marc Mortureux (page de gauche), directeur général de la prévention des risques au ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, et **Christophe Bouillon** (ci-contre), président du Conseil national du bruit, ont remis les trophées de la 17^e édition du Décibel d'or à Paris, le 5 décembre 2016, à la Fondation Cartier pour l'art contemporain.



Christophe Bouillon, président du Conseil national du bruit.

M. Dominique Bidou	CNB – Centre d’information et de documentation sur le bruit
M. Xavier Carniel	Centre technique des industries mécaniques
M. Jean-Baptiste Chene	Centre scientifique et technique du bâtiment
M. Jacques Frank Degioanni	Journaliste (<i>Le Moniteur</i>)
M. René Gamba	CNB – Groupement de l’ingénierie acoustique (Giac)
M. Philippe Herzog	Société française d’acoustique
M ^{me} Anne Lahaye	Association antibruit de voisinage (AABV)
M ^{me} Charlotte Lepitre	Association France nature environnement
M. Xavier Olny	Centre d’études et d’expertise sur les risques, l’environnement, la mobilité et l’aménagement (Cerema)
M. Mathias Meisser	CNB, ancien président de la commission technique
M. Thierry Mignot	CNB, expert judiciaire
M ^{me} Ghislaine Palix-Cantone	Direction générale de la santé
M. Xavier Strebelle	Direction générale de la prévention des risques (DGPR)
M. Pascal Valentin	DGPR
M. Bruno Vincent	Observatoire de l’environnement sonore – Acoucity

Le jury, présidé par Christophe Bouillon, a été largement renouvelé pour cette nouvelle édition, et sa pluridisciplinarité a été élargie.

LES LAURÉATS 2016



VILLES ET TERRITOIRES



Reims Métropole Ville de Reims

**Politique d'amélioration
conjointe de la
qualité de l'air et
de l'environnement
sonore :**



- protection de 500 logements (4,3 M€),
- 200 audits déjà réalisés.

En matière de bruit de voisinage, 350 actions de prévention ont été menées.

De g. à d. : Marc Mortureux, Laure Miller, adjointe au maire en charge de l'écologie urbaine à la Ville de Reims et conseillère communautaire, et Christophe Bouillon.



Métropole Nice Côte d'Azur

**Pool de six véhicules
électriques
« laboratoires »
équipés de capteurs
environnementaux.**



Démarche intégrée dans les actions des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) et « smart city ».

De g. à d. : Christophe Bouillon, Véronique Paquis, présidente de la commission environnement à la Métropole Nice Côte d'Azur, et Arnaud Cristini, responsable de la division « Air bruit monitoring urbain environnemental » à la Métropole Nice Côte d'Azur.

■ SANTÉ-ENVIRONNEMENT

Bruitparif

Mallette pédagogique (« Kiwi ? ») sur les risques auditifs liés aux pratiques d'écoute de musiques amplifiées.

Séances de sensibilisation conduites en classe.



OR

*De g. à d.
Christophe Bouillon,
Antoine Perez Munoz,
chargé des relations avec
les collectivités locales
chez Bruitparif,
Fanny Mietlicki,
directrice de Bruitparif,
et Marc Mortureux.*



Cap Enfants

Projet pédagogique innovant.

Une bulle musicale pour les enfants en crèche : interactivité multi-sensorielle, sensibilisation aux langues par les sons.



ARGENT

*De g. à d. : Marc Mortureux,
Christophe Bouillon,
et Claudia Kespy-Yahi,
directrice de Cap Enfants.*



■ PRODUITS, OUTILS ET MÉTHODES



Recépieux

Procédé de découpe du béton (remplacement du perçage au marteau-piqueur par un procédé chimique : l'expansion du matériau provoque la scission du béton).



*De g. à d. :
Christophe Bouillon,
et Dominique Fonfrède,
gérant de la société
Recépieux.*



Arep

Système de sonorisation « intelligent » des quais sensibles, qui permet l'intelligibilité des annonces sonores sur les quais, tout en limitant les nuisances alentour.



*Agnès Drevon, responsable
acoustique et sonorisation
chez Arep.*

RECHERCHE

CSTB

Projet « Acoubois », qui permet de prédire les performances acoustiques d'un bâtiment à **ossature en bois**.



Cette méthode pour évaluer les performances d'un bâtiment a notamment permis **une meilleure prise en compte des basses fréquences**.

*De g. à d. :
Nicolas Balanant,
responsable de l'activité acoustique
de Qualitel, Serge Le Neve,
responsable innovation au FCBA,
et Catherine Guigou-Carter,
ingénieur recherche et
développement au CSTB.*



Inria

Application de la mesure du bruit ambiant « Ambiciti », qui permet de quantifier les expositions individuelles et collectives à la pollution sonore. Les utilisateurs peuvent envoyer anonymement leurs mesures et enrichir ainsi les données bruit.



*De g. à d. :
Marc Mortureux,
Vivien Mallet, chercheur à l'Inria,
Awa Ndiaye, chef de projet Open
Innovation à la Ville de Paris,
et Christophe Bouillon.*





Université de Genève

Mise en évidence des effets négatifs du bruit sur la sensorialité des nouveau-nés.

L'étude permet de préconiser des actions à mener au sein des services de néonatalogie.



De g. à d. : Christophe Bouillon, Johanna Parra, pédiatre en néonatalogie au CHU de Grenoble, et Fleur Lejeune, enseignante-chercheur en psychologie du développement à l'université de Genève.

MATÉRIAUX ACOUSTIQUES ET SYSTÈMES CONSTRUCTIFS



Doortal

Porte métallique avec matériaux isolants et vibratiles (bloc-porte Phoniplus 55).



De g. à d. : Christophe Bouillon, Antonio Guilhot, directeur de la société Doortal, et Marc Mortureux.

DEUX PRIX SPÉCIAUX

POUR DES PROJETS CULTURELS

À la BNF

pour son projet
**Europeana
Sounds**

**Ce projet permet l'accès
à une banque de données
de 500 000 enregistrements**
(musiques, langues, dialectes)
de 24 bibliothèques nationales.

*De g. à d. : Marc Mortureux,
Bruno Sagna, délégué adjoint
aux relations internationales de la
Bibliothèque nationale de France,
Christophe Bouillon.*



2016
 PRIX
SPÉCIAUX



UO
**Au centre
de recherches
historiques
UMR CNRS/EHESS**
 pour son site Internet
**Parcours
sonore
historique
dans le Paris
du XVIII^e siècle**
*De g. à d. : Marc Mortureux,
Sarah Gensburger, sociologue,
chargée de recherche au CNRS,
Isabelle Backouche (EHESS),
et Christophe Bouillon.*

DÉCIBEL SPÉCIAL

SUR PROPOSITION DU JURY



**à Alice
Debonnet-Lambert,**
 ancienne directrice
 du Centre d'information
 et de documentation
 sur le bruit (CIDB),

**pour son action
en faveur de la lutte
contre le bruit
et de la qualité de
l'environnement sonore.**

*Alice Debonnet-Lambert,
directrice du CIDB
de 1978 à 2016, devant
Christophe Bouillon.*

LE NOUVEAU CONSEIL

ARRÊTÉ DU 8 SEPTEMBRE 2016 PORTANT NOMINATION AU CONSEIL NATIONAL DU BRUIT

NOR : DEVP1618089A - ELI : non disponible

Par arrêté de la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des relations internationales sur le climat, en date du 8 septembre 2016, sont nommés les membres du Conseil national du bruit.

En tant que représentants de l'État

- Pour le ministre chargé de la culture
Titulaire : M. Belin (Philippe), sous-directeur de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche à la direction générale de la création artistique
Suppléante : M^{me} Kergosien (Michèle), cheffe de la mission du conseil architectural au sein de cette direction
- Pour le ministre chargé de l'économie
Titulaire : M. Brudieu (Léonard), chef du bureau énergie, environnement et matières premières à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
Suppléante : M^{me} Baumgart (Emilie), adjointe au chef du bureau au sein de cette même direction
- Pour le ministre chargé de l'éducation nationale
Titulaire : M^{me} Gasté (Véronique), cheffe de bureau de la santé, de l'action sociale et de la sécurité à la direction générale de l'enseignement scolaire
Suppléant : M. Cazaban (Henri), adjoint à cette cheffe de bureau à la direction générale de l'enseignement scolaire
- Pour le ministre chargé de l'environnement
Titulaire : M^{me} Mir (Catherine), chargée par intérim de la sous-direction santé-environnement, produits chimiques, agriculture, à la direction générale de la prévention des risques
Suppléant : M. Valentin (Pascal), chef de la mission bruit et agents physiques à cette direction

- Pour le ministre chargé de l'industrie
Titulaire : M. Villerez (François),
chef du bureau des éco-industries et
du développement de l'industrie durable
à la direction générale des entreprises
Suppléante : M^{me} Tchanakian (Fiona),
chargée de mission au sein de cette
direction
- Pour le ministre chargé de l'intérieur
Titulaire : M^{me} Fournier-Leroux
(Katherine), chargée de mission
à la direction de la modernisation
et de l'action territoriale
Suppléant : M. Lagarde (Lionel),
adjoint au chef de bureau à la direction
générale des collectivités locales
- Pour le ministre chargé de la justice
Titulaire : M. Jocteur-Monrozier
(Antoine), magistrat à la direction
des affaires criminelles et des grâces
Suppléante : M^{me} Forax (Stéphanie),
adjointe au chef de bureau à la direction
des affaires criminelles et des grâces
- Pour le ministre chargé de la santé
Titulaire : M^{me} Palix-Cantone (Ghislaine),
cheffe de bureau à la direction générale
de la santé
Suppléant : M. Richon (Jean-Luc),
chargé de mission à la direction générale
de la santé
- Pour le ministre chargé des sports
Titulaire : M^{me} Bontemps-Weishaupt
(Alexandra), cheffe de bureau
à la direction des sports
Suppléant : M. Godey (Romain), chargé
de mission à la direction des sports
- Pour le ministre chargé des transports
Titulaire : M^{me} Susbielle (Nora),
cheffe de bureau à la direction générale
des infrastructures, des transports
et de la mer
Suppléant : M. Teodoro (Louis),
chef de bureau à la direction générale
de l'aviation civile
- Pour le ministre chargé du logement
Titulaire : M^{me} Soulier (Anne-Marie),
chef de projet à la direction générale
de l'aménagement, du logement
et de la nature
Suppléant : M. Moretti (Florent),
adjoint au chef de bureau à cette
même direction
- Pour le ministre chargé du travail
Titulaire : M^{me} Dufay (Emilie),
ingénieure à la direction générale
du travail
Suppléant : M. Gaigé (Bruno),
ingénieur à la direction générale
du travail

En tant que représentante des communes ou des groupements de communes, désignée par l'Assemblée des communautés de France

Titulaire : M^{me} Casanova (Corinne), vice-présidente à l'urbanisme et au foncier à l'AdCF

En tant que représentant des conseils généraux

Titulaire : M. Pueyo (Alexandre), conseiller départemental du Val d'Oise

En tant que représentante des conseils régionaux

Titulaire : M^{me} Deschiens (Sophie), conseillère régionale d'Île-de-France

En tant que représentants d'organisations syndicales de salariés les plus représentatives sur le plan national

Au titre de la Confédération générale du travail (CGT) - Force ouvrière (FO)

Titulaire : M. Nizaraly (Zaïnil)

Suppléante : M^{me} Deleville (Véronique)

En tant que représentants d'organisations syndicales d'employeurs les plus représentatives sur le plan national

Au titre du Mouvement des entreprises de France (Medef)

Titulaire : M. Rutard (Stéphane)

Suppléante : M^{me} Buet (Nathalie)

Au titre de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)

Titulaire : M. Lafage (Frédéric)

Suppléante : M^{me} Croharé (Martine)

En tant que représentants d'organisations professionnelles ou d'entreprises concourant à la lutte contre les nuisances sonores ou développant des activités bruyantes

Au titre de la Fédération française du bâtiment (FFB)

Titulaire : M. Daliphard (Jacques)

Suppléante : M^{me} Larrigaudière (Nadège)

Au titre de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih)

Titulaire : M. Lutse (Laurent)

Suppléante : M^{me} Montserrat (Brigitte)

Au titre du Groupe de l'ingénierie acoustique (Giac)

Titulaire : M^{me} Nguyen (Fatima)

Suppléant : M. Bozzetto (Denis)

Au titre d'Agi-Son

Titulaire : M^{me} Duchemin (Angélique)

Suppléant : M. Furic (Bertrand)

En tant que représentants d'associations concernées par la lutte contre le bruit

Au titre de l'Association anti-bruit de voisinage (AAbV)

Titulaire : M^{me} Lahaye (Anne)

Suppléant : M. Fortinon (Jacques)

Au titre de l'association France nature environnement (FNE)

Titulaire : M. Carsac (Claude)

Suppléante : M^{me} Lepitre (Charlotte)

Titulaire : Mme Colombel (Claudine)

Suppléante : Mme Popelin (Agnès)

Titulaire : M^{me} Rouzard (Martine)

Suppléante : M^{me} Cambou (José)

Au titre de l'Union française contre les nuisances des aéronefs (UFCNA)

Titulaire : M. Molho (Jean-Claude)

Suppléante : M^{me} Thiebaut (Dominique)

En tant que représentants du personnel territorial concerné par le bruit

Au titre de l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF)

Titulaire : M^{me} Gourney (Pascale)

Suppléant : M. Garcia (Claude)

Au titre de l'Association nationale des cadres territoriaux pour la sécurité (ANCTS)

Titulaire : M. Renaud (Cédric)

Suppléante : M^{me} Bouhou (Mahira)

En tant que représentants des agences régionales de santé

Titulaire : M. Souet (Gilles), ingénieur d'études sanitaire à l'agence régionale de santé du Centre

Suppléante : M^{me} Mediouni (Maya Bertina), ingénieure d'études sanitaire à l'agence régionale de santé d'Île-de-France

En tant que représentants des Observatoires du bruit

Titulaire : M. Vincent (Bruno), directeur d'Acoucité

Suppléante : M^{me} Baume (Emeline), présidente honoraire d'Acoucité

En tant que personnalités désignées en raison de leur compétence

• Personnalités de droit

Au titre de président du Centre d'information et de documentation sur le bruit

M. Bidou (Dominique)

Au titre du président de la Société française d'acoustique

M. Herzog (Philippe)

• Personnalités qualifiées

M. Gamba (René)

M^{me} Gaulupeau (Aline)

M^{me} Guigou-Carter (Catherine)

M. Meisser (Mathias)

M^{me} Mietlicki (Fanny)

M. Mignot (Thierry)

M^{me} Nave (Laetitia)

M. Rumeau (Michel)



ARRÊTÉ DU 23 FÉVRIER 2017
MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 8 SEPTEMBRE 2016
PORTANT NOMINATION AU CONSEIL NATIONAL DU BRUIT

NOR : DEVP1700122A - ELI : non disponible

Par arrêté de la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des relations internationales sur le climat, en date du 23 février 2017, sont nommés les membres du Conseil national du bruit.

En tant que représentante de l'État

- Pour le ministre chargé de l'environnement

Titulaire : M^{me} Métayer (Marie-Laure), sous- directrice à la direction générale de la prévention des risques, en remplacement de M^{me} Mir (Catherine)

En tant que représentants des communes ou des groupements de communes désignés par l'Assemblée des communautés de France

Titulaire : M. Merville (Denis), maire de Sainneville-sur-Seine

Suppléante : M^{me} Costes-Dandurand (Hélène), adjointe au maire de Toulouse

Titulaire : M^{me} De Oliveira (Nathalie), adjointe au maire de Metz

Suppléant : M. Ries (Roland), maire de Strasbourg

En tant que représentant des conseils régionaux

Titulaire : M. Bourgi (Hussein), conseiller régional de la région Occitanie

QUELQUES ACTEURS DU CNB



Fanny MIETLICKI
Personnalité qualifiée



René GAMBA
Personnalité qualifiée



Anne LAHAYE
AABV



Mathias MEISSER
Personnalité qualifiée



Nadège LARRIGAUDIERE
FFB



Denis MERVILLE
AMF



Catherine GUIGOU-CARTER
Personnalité qualifiée



Thierry MIGNOT
Personnalité qualifiée



Laetitia NAVE
Personnalité qualifiée



Dominique BIDOU
Personnalité qualifiée



Ghislaine PALIX-CANTONE
Ministère de la Santé - DGS



Cédric RENAUD
ANTS



Emilie DUFAY
Ministère du Travail - DGT



Bruno VINCENT
Acoucity



Martine CROHARE
CEPME



Nicolas BALANANT
Qualitel



Aline GAULUPEAU
Personnalité qualifiée



Pascal VALENTIN
DGPR



Claude GARCIA
AITF



Martine ROUZAUD
FNE



Aleksandra PIOTROWSKI
Toxicologue



Jean Claude MOLHO
UFCNA



Laurent LUTSE
CEPME



Loïc BOUTET
Cerema



Anne-Marie SOULIER
DHUP



Gilles SOUET
ARS Centre



Angélique DUCHEMIN
Agi-son



Claude CARSAC
FNE



Michel RUMEAU
Personnalité qualifiée



Louis TEODORO
DGAC



Laurent DROIN
CIDB



Nathalie ERNST
Apave



Eric GAUCHER
Giac



Gérard CAMBON
CNB



Conseil
National
du Bruit



Conseil National du Bruit

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Tour Séquoia, 92055 La Défense Cedex

Tél. : 01 40 81 21 22 - Mél : Gerard.CAMBON@developpement-durable.gouv.fr

www.developpement-durable.gouv.fr